



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم بعهوثة الءاءامة لءمهورفة ءب بوءة ب
لءى مكءب الأمم المءءءة
والمءظماء الءولفة الأءرى
سوف سرا ءنفة

A Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES
PERSONNES DEPLACEES INTERNES

*Seizième session ordinaire
du Conseil des Droits de l'Homme*

GENEVE

07 MARS 2011

Madame la Présidente,

Nous saluons l'ensemble des travaux accomplis par le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Walter Kälin. Nous nous félicitons des importants succès rencontrés par M. Kälin dans le cadre de son mandat qui démontrent l'utilité de la procédure spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays et qui soulignent l'importance de la coopération avec tous les acteurs concernés, à commencer par les gouvernements.

Nous prenons note avec satisfaction des méthodes de travail ainsi que des thèmes et des domaines prioritaires choisis par le rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Chaloka Beyani. Nous encourageons M. Beyani à poursuivre la coopération engagée avec les gouvernements afin notamment de maintenir la dynamique actuelle, soulignée au point 5 du rapport A/HRC/16/43, du développement d'instruments nationaux visant à prendre en compte et à protéger les droits des personnes déplacées.

Bien que Djibouti ne soit pas touché par la question des personnes déplacées internes, nous faisons partie des 29 Etats signataires de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance des personnes déplacées en Afrique. En conclusion et en réponse au point 57 du rapport A/HRC/16/43 dans lequel M. Beyani souligne l'urgence et la nécessité pour les Etats membres de l'Union Africaine de signer et de ratifier la Convention de Kampala afin de la rendre opérationnelle, nous tenons à exprimer notre intention de la ratifier prochainement.

Je vous remercie pour votre attention.